



Information et concertation

Afin de faciliter les échanges avec et entre les parties intéressées (industriels, élus, services de l'État, associations, public...) et en complément des procédures de consultation prévues par la législation dans le cadre de l'instruction des autorisations préalables et des enquêtes publiques notamment, différents dispositifs visent à favoriser l'information et la concertation autour des installations classées et des bassins industriels : les Commissions de suivi de site et les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels.

La DREAL Aquitaine met également en place divers outils de communication afin d'informer et de sensibiliser les parties prenantes (Industriels, élus, opérateurs...) en matière de risques technologiques ainsi que sur les actions de prévention à mettre en place.

Elle participe aussi à l'animation de formations et de rencontres à l'échelle de la région afin de présenter ses missions et d'informer sur les directives et les réglementations en vigueur.



Information et concertation en matière de risques technologiques : des structures dédiées pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes

Au niveau local, l'information et la concertation sur les risques technologiques s'appuient sur deux principaux organes de consultation : les Commissions de suivi de site (CSS), mises en place autour des sites industriels Seveso seuil haut et des installations de traitements des déchets, ainsi que les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI), déployés à l'échelle de certains territoires.

Les Commissions de suivi de site

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les Commissions de suivi de site (CSS) se substituent aux Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) autour des installations de traitement de déchets et aux Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) autour des installations soumises à autorisation Seveso seuil haut. Si la mise en place de structures de concertation est obligatoire autour de ces types d'installations classées, elle demeure facultative pour les installations ou groupes d'installations relevant du régime de la simple autorisation.

Les CSS sont d'abord destinées à être des lieux de débats et de consensus, mais dans un nombre limité de cas, elles servent à rendre un avis formel, notamment lors de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ou de l'extension d'un site de traitement de déchets.

Les CSS sont composées de 5 collèges :

- administrations de l'État ;
- élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;
- riverains d'une installation classée pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou une partie de la zone géographique visée ;
- exploitants des installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant ;
- salariés de ces installations classées.

Les anciens CLIC et CLIS resteront valides jusqu'à l'expiration de la désignation de leurs membres et se transformeront en CSS à leur renouvellement. Toutes les commissions nouvellement créées sont des CSS.

En Aquitaine il existe 58 commissions de ce type qui ont donné lieu, en 2013, à 38 réunions de concertation.

Les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI)

Dans certains bassins industriels, il existe des structures informelles appelées Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI). Ces structures ont pour objectif de faciliter la concertation entre les parties intéressées (industriels, élus, services de l'État, associations, public) sur les problèmes d'environnement industriels et de risques.

En réponse à des enjeux qui se manifestent localement, les SPPPI privilégient les actions de terrain, en cohérence avec les schémas de développement locaux. Ils constituent un cadre adapté à la réflexion sur des problématiques transversales, telles que le transport de matières dangereuses ou la concertation, en amont, sur des projets d'implantations ou d'extensions industrielles.

Il existe 3 structures de ce type en Aquitaine :

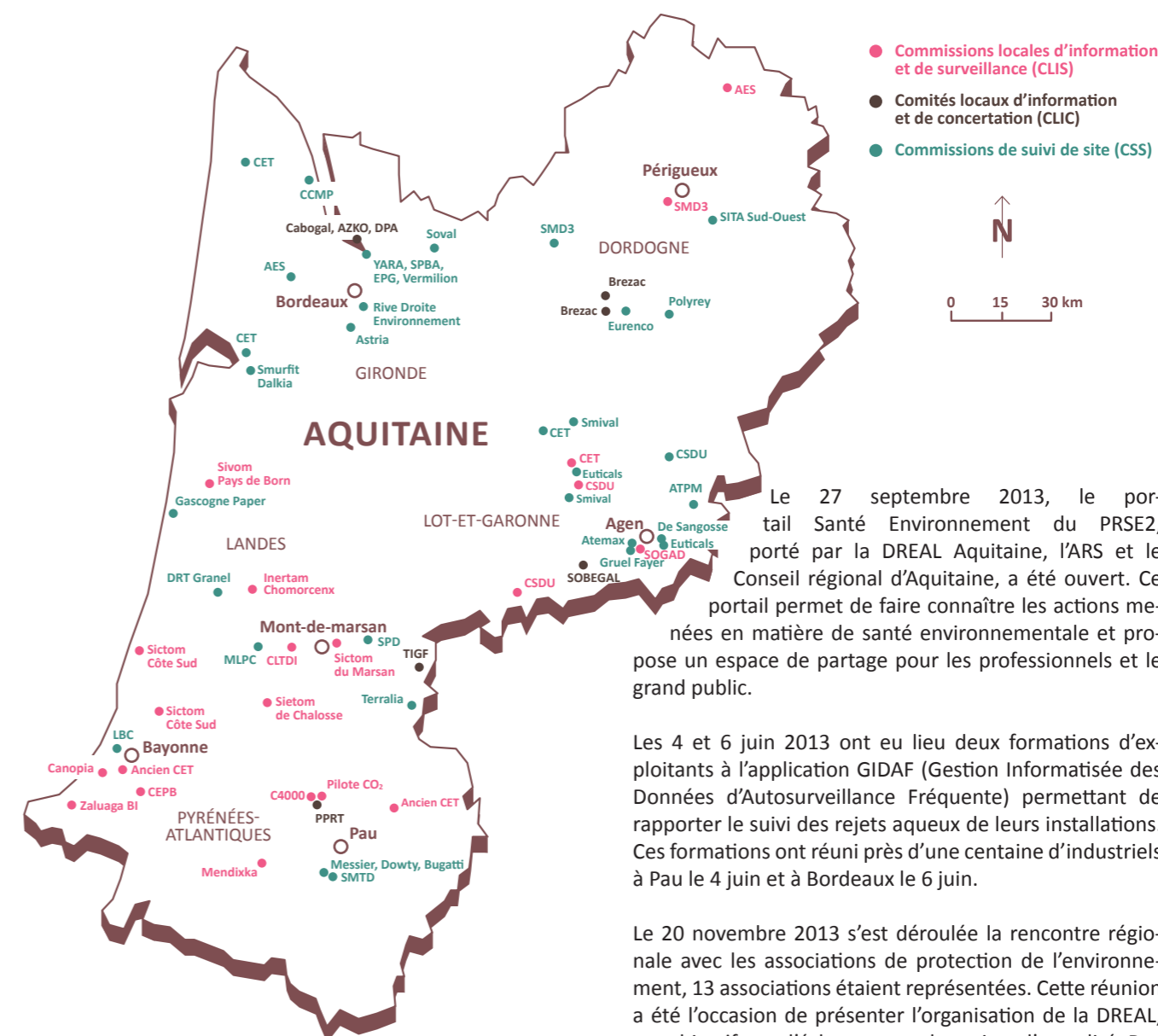
- le SPPPI de la Presqu'île d'Ambès
- le SPPPI de l'Estuaire de l'Adour
- le SPPPI du Bassin de Lacq

Les SPPPI d'Ambès et de Lacq ont porté les études de zones et celui de l'Estuaire de l'Adour porte actuellement celle, en cours de réalisation, de la zone industrialo-portuaire de l'Adour.

Ces études de zone visent à évaluer l'impact, sur la santé des populations, des effets cumulés des émissions industrielles, des émissions domestiques et des émissions dues aux transports. Leur restitution fait ensuite l'objet de présentations et de débats avec les populations concernées.

Du 2 au 4 avril a eu lieu à Bordeaux le forum des SPPPI, rencontre de tous les SPPPI de France. Cette réunion a été en particulier l'occasion de présenter des actions pour lesquelles l'Aquitaine est pilote comme l'action Natech et son application à la presqu'île d'Ambès et l'expérimentation post-PPRT sur le site de Bassens.

Carte des structures dédiées à l'information et la concertation en Aquitaine



Le 27 septembre 2013, le portail Santé Environnement du PRSE2, porté par la DREAL Aquitaine, l'ARS et le Conseil régional d'Aquitaine, a été ouvert. Ce portail permet de faire connaître les actions menées en matière de santé environnementale et propose un espace de partage pour les professionnels et le grand public.

Les 4 et 6 juin 2013 ont eu lieu deux formations d'exploitants à l'application GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente) permettant de rapporter le suivi des rejets aqueux de leurs installations. Ces formations ont réuni près d'une centaine d'industriels à Pau le 4 juin et à Bordeaux le 6 juin.

Le 20 novembre 2013 s'est déroulée la rencontre régionale avec les associations de protection de l'environnement, 13 associations étaient représentées. Cette réunion a été l'occasion de présenter l'organisation de la DREAL, ses objectifs, et d'échanger sur des sujets d'actualité. Des réunions départementales ont également eu lieu.

Les principales actions de communication de l'inspection des installations classées

La DREAL Aquitaine a publié en février 2013 une plaquette d'information sur les risques liés aux sols pollués. L'objectif est de sensibiliser les maires à la problématique des sites et sols pollués dans l'aménagement du territoire, car 72 % environ des communes d'Aquitaine n'ont pas connaissance des sources d'information disponibles sur cette problématique.

Début 2013, la DREAL et l'Agence régionale de santé (ARS) ont publié une plaquette d'information sur la conception des puits et forages privés. Elle rappelle les quatre règles simples permettant d'éviter un impact environnemental sur les nappes phréatiques ou une contamination du réseau d'eau public.

Dans le cadre de son rôle d'animateur régional, la DREAL a sensibilisé les mairies des communes de l'arrondissement de Libourne le 13 juin, les syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la Gironde à Croignon le 12 décembre et les mairies des communes de l'arrondissement d'Arcachon au Teich le 13 décembre 2013 à la prévention des endommagements de réseaux.

Initialement prévue en 2013, a eu lieu à Bordeaux le 4 février 2014, avec le soutien de l'Union des industries chimiques (UIC) Aquitaine, une présentation à près de 300 industriels d'Aquitaine et de Poitou-Charentes de la nouvelle directive européenne Seveso 3 qui est amenée à remplacer le 15 juin 2015 la directive actuelle Seveso 2.